

Position de l'ACI sur le 9^o Programme-Cadre Européen de Recherche et d'Innovation Synthèse

Depuis le lancement du premier PCRD en 1984, en passant par la constitution de l'Espace européen de la recherche au tournant des années 2000 à la création du Conseil européen de la recherche en 2007, le rôle et les prérogatives de l'Union européenne dans le domaine de la Recherche, du Développement et de l'Innovation (RDI) se sont progressivement affirmés. Le 9^o PCRI sera l'héritier de cette histoire en ayant la lourde tâche de porter **une vision renouvelée et ambitieuse** de la politique européenne en termes de recherche et d'innovation.

L'Association des Conseils en Innovation est une association professionnelle française qui regroupe 71 sociétés de conseil employant plus de 3000 salariés. Ses sociétés travaillent sur l'ensemble des métiers du conseil en innovation et œuvrent au quotidien auprès de tous les acteurs de l'innovation, au service de la compétitivité des acteurs économiques et de l'attractivité des territoires.

Ce document contient la synthèse d'un travail de réflexion mené par l'Association des Conseils en Innovation afin de **nourrir la réflexion collective et d'alimenter le débat** entamé par tous les acteurs concernés par la préparation du 9^o Programme Cadre Européen de Recherche et d'Innovation (PCRI).

Nos propositions s'articulent autour de six grandes thématiques : affirmer les ambitions de l'Union européenne en matière de Recherche, Développement et Innovation ; améliorer la participation de l'ensemble des acteurs français, notamment les PME ; améliorer l'évaluation des projets au sein du Programme-Cadre ; faire évoluer le management des projets ; promouvoir les évolutions non technologiques et enfin continuer et accélérer les efforts en matière d'égalité femme-homme.

Affirmer les ambitions de l'UE en matière de Recherche, Développement et Innovation

L'investissement continu dans la Recherche-Développement (R&D) et l'Innovation est une clé essentielle du dynamisme et de la réussite des États et de l'Union européenne. Au sein d'une compétition qui se joue au niveau mondial, la coopération européenne est un facteur évident de succès, tant au niveau de la répartition de l'effort de recherche et du partage des connaissances que des potentiels effets d'échelle. En un mot : **l'espace européen de la recherche et de l'innovation peut et doit continuer à affirmer sa place au niveau mondial.**

Il est par conséquent essentiel de concevoir des programmes de financement européens qui garantissent **à la fois un haut niveau d'excellence et de capacités en recherches fondamentales ainsi qu'un soutien à des projets axés sur l'innovation proche du marché et de son écosystème**, garantissant pour l'Europe à la fois une évolution positive de ses sociétés et de ses connaissances.

Toutefois, l'évaluation intermédiaire du programme H2020 a montré que certaines parties du programme **n'ont pas la capacité financière de leurs ambitions.**

Recommandations formulées

- Augmenter significativement le **budget** du prochain Programme-Cadre de Recherche, Développement et Innovation
- Faire émerger un véritable **espace européen de l'innovation** par différents biais :
 - Combiner recherche et innovation
 - Adapter les instruments dédiés à l'innovation : cycle court, startups
 - Écouter les entreprises lors de la construction des programmes de travail
- Diversifier les **thématiques d'appel** afin de ne pas sur-favoriser certains domaines

Améliorer la participation de l'ensemble des acteurs français, notamment les PME

La France bénéficie d'un taux de succès plutôt satisfaisant dans sa participation à H2020 (3,2 points de plus que la moyenne européenne) ; elle fait pourtant face à un manque à gagner de 600 millions d'euros lorsque l'on considère le potentiel de la RDI française. **Il est donc essentiel d'encourager et d'améliorer la participation des acteurs français à l'ensemble du programme-cadre**, aussi bien dans sa construction que dans son application.

Un effort de **dédramatisation** de la complexité européenne, **d'identification**, mais aussi **d'incitation** de nouveaux acteurs susceptibles de participer au PCRI doit être mis en place par l'écosystème français afin d'optimiser sa participation au programme européen de recherche et d'innovation, dans la lignée des initiatives prises pour augmenter la participation française à H2020.

Les enjeux ne sont pas seulement financiers (assurer un retour sur investissement au moins équivalent à 1 quant aux fonds investis par la France dans le budget du programme), **mais également scientifiques, éco-systémiques et entrepreneuriaux.**

Recommandations formulées

- **Améliorer la communication autour du PCRI** en développement de formation auprès des interlocuteurs des entreprises, mettant en place un canal unique d'information pour les porteurs de projet et en créant un kit du primo-accédant)
- **Cartographier l'articulation des aides européennes avec les dispositifs nationaux / régionaux**
- **Inciter les acteurs à candidater** en permettant l'éligibilité des dépenses liées au montage au CIR/CII et en déployant une stratégie de ressources humaines incitatives pour permettre une meilleure implication des laboratoires et centres de recherche

Améliorer l'évaluation de projet

Les évaluations de projet font souvent l'objet de discussions polémiques sur leurs modalités, leurs critères et leur pertinence. L'expérience quotidienne des sociétés de conseil dans ce domaine nous a permis de faire remonter en particulier les points suivants :

- La **notation** sur un faible nombre de points pour chaque critère ne permet pas de différencier les évaluations de projets de manière significative, ce qui génère des frustrations pour les porteurs de projet
- Le nombre réduit d'évaluateurs par projet, le temps qui leur est imparti, et les résultats fournis aux porteurs de projet limitent l'intérêt et la pertinence des évaluations **qui ne sont pas toujours en rapport avec les efforts financiers et humains considérables déployés** pour les montages
- Les **critères non technologiques** mis en place devraient évoluer pour être plus adaptés
- La prise en compte de la thématique transversale des effets du **genre**, obligatoire dans la rédaction des projets, ne semble ne pas avoir d'impact réel sur les projets

Recommandations formulées

- **Valoriser le travail des évaluateurs** en fournissant au porteur de projet le détail des évaluations par évaluateur, incluant des critiques constructives, notamment sur les notes les plus basses.
- Améliorer la **transparence** sur les critères et sous-critères de notation ainsi que le nombre et l'expertise des évaluateurs mobilisés
- Publier des **statistiques** avancées sur chaque appel

Repenser le management de projet

Les projets collaboratifs européens sont complexes et **demandent des compétences spécifiques et des outils adaptés pour leur pilotage et leur mise en œuvre**. Ces caractéristiques ne sont que peu voire pas prises en compte dans l'actuel programme-cadre.

Or, les expériences montrent que l'influence d'une gestion de projet efficace et professionnelle impacte positivement les performances et les résultats des projets.

Les mesures proposées par l'ACI visent à garantir pour les futurs projets européens, un pilotage stratégique performant et une gestion administrative et financière professionnelle.

Recommandations formulées

- Valoriser l'impact de l'intervention d'une réelle expertise en gestion (que cette expertise soit interne ou externe, publique ou privée), notamment
 - En autorisant clairement la participation dans le Project Management Office (PMO) de partenaires autres que le coordinateur
 - En supprimant l'exclusion de la sous-traitance dans les tâches de coordination ;
 - En autorisant, pour le PMO, de faire appel aux « *in-kind contribution from third parties against payment* » ;
 - En supprimant la référence à l'interdiction de la gestion de projet par un sous-traitant dans la convention de subvention type ;
- Favoriser l'émergence de potentiel d'exploitation ou de valorisation des résultats en cours de projet
- Améliorer en continu les outils informatiques de suivi en développant des outils adéquats pour les primo-accédants (ex : vidéo de formation, création de tutoriels, ...)

Promouvoir les innovations non technologiques

La prise en compte des innovations non technologiques a connu une amélioration dans Horizon 2020 par rapport au 7e PCRD. Toutefois, ce type d'innovation est toujours peu financé par les pouvoirs publics malgré son aspect générateur de croissance économique.

Le Programme-Cadre néglige par conséquent des viviers d'excellence et de croissance susceptibles de l'aider à atteindre ses objectifs et de **positionner l'Union européenne à la pointe des services et nouveaux usages** que demande la transformation de nos sociétés à l'aune des défis contemporains.

Recommandations formulées

- Ouvrir plus de calls dédiés à l'innovation non technologique, pouvant porter sur diverses thématiques (Économie Sociale et Solidaire, Sciences Humaines et Sociales, Modèles d'Affaire...)
- Faire évoluer les critères d'évaluations et les compétences des panels d'évaluateurs pour une meilleure prise en compte des innovations non technologiques et favorisant l'intégration des SHS

Accélérer les efforts pour la prise en compte de l'égalité réelle femme-homme dans le 9° Programme-Cadre

La prise en compte du genre dans le monde de la recherche est une thématique apparue à la fin du XXe siècle avec **le constat d'une évidente disparité de participation et de représentation des femmes dans le milieu de la recherche.**

La présence minoritaire des femmes a révélé de grandes disparités en termes d'égalité des chances et de traitement dans le monde de la recherche sur divers aspects : la précarité (11% des femmes ont des contrats précaires contre 7% des hommes), le salaire (le salaire brut moyen européen dans la recherche est 17,9% plus élevé pour les hommes que pour les femmes), les qualifications requises et l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, entre autres.

L'égalité femmes/hommes dans le monde la recherche comprend aujourd'hui 3 enjeux essentiels que sont : la participation des femmes à la recherche ; la participation des femmes à la construction des politiques et programmes de recherche et la prise en compte du genre dans le contenu de la recherche afin d'atteindre une meilleure excellence scientifique.

La thématique du genre gagne en importance au fur et à mesure des différents Programmes Cadre, et promet d'être encore renforcée. Cependant, bien que des améliorations aient été constatées sur les principaux objectifs visés, cette évolution doit s'accélérer, et pour cela **être considérée en premier lieu comme un sujet réel et sérieux** par l'ensemble des écosystèmes de la recherche et de l'innovation. Le risque étant sinon de se payer de déclarations d'intention, mais de se satisfaire du statu quo...

Recommandations formulées

- Renforcer la prise en compte transversale de la thématique de l'égalité de genre, notamment :
 - Systématiser l'existence d'un PCN Gender à l'ensemble des pays participants au 9° PCRI
 - Donner une bonification aux projets qui proposent des actions spécifiques pour améliorer l'existant (une telle partie serait financée à 100%)
 - Envisager un abaissement de financement dans le cas d'évènements, conférences, séminaires où aucune femme n'est représentée (en fonction du % de femmes par secteurs)
- Dédier des actions du 9° PCRI à la thématique de l'égalité de genre, notamment :
 - Renforcer le nombre et le financement d'appels dédiés à l'égalité de genre au sein du pilier « Societal Challenges », en mobilisant l'ensemble des instruments du programme (CSA, RIA, IA, SME Instrument¹, Prizes, ...);
 - Rendre systématique et **visible** la possibilité de financer des actions pour un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle (mesure qui ne serait pas uniquement destinée aux femmes) ainsi que les actions de formation des chercheurs sur la question du genre dans la science.

¹ Au cas où certains instruments seraient regroupés au sein d'un European Innovation Council, la recommandation de renforcer les appels et financements dédiés au sujet est transférable.



À propos d'ACI, Association des Conseils en Innovation

L'Association des Conseils en Innovation résulte de la fusion d'ASCOFI, fondée en 2007, et d'UNATRANTEC, fondée en 1984. Réparti sur l'ensemble du territoire français, le réseau formé par les membres de l'Association des Conseils en Innovation se compose de soixante-dix sociétés de conseil représentant 3000 salariés.

Ils travaillent sur tous les métiers du conseil en innovation et œuvrent au quotidien auprès de tous les acteurs de l'innovation (entreprises de toutes tailles, recherche et enseignement supérieur, pouvoirs publics), au service de la compétitivité des acteurs économiques et de l'attractivité des territoires.

www.asso-conseils-innovation.org